

PROGRAMME

SESSION DE FORMATION DU DÉFENSEUR DES DROITS SUR

« LES DISCRIMINATIONS FONDÉES SUR LE HANDICAP »

12 octobre 2022

9h30 – 17h30

3 place de Fontenoy, Paris 7^e

Salle 5.112

En présentiel, 50 personnes maximum (possibilité de connexion à distance mais sans interaction possible lors de la session)

Objectifs :

Cette session de formation a pour objectifs de rappeler les fondamentaux du droit de la non-discrimination appliqué au handicap et, ce faisant, de donner aux acteurs associatifs les bases nécessaires pour leur permettre de mieux orienter et accompagner les personnes en situation de handicap qui s'estiment victimes de discrimination.

9h30-10h : accueil-café

10h00 – 10h10 :

Ouverture (par Claire Hédon, Défenseure des droits)

10h10 – 12h40

Le cadre juridique de référence (par Fabienne Jégu)

- ⇒ Rappel des principaux textes de référence en droit de la non-discrimination (droit international, européen et national).

Les éléments constitutifs d'une discrimination (par Fabienne Jégu)

- ⇒ Le critère du « handicap », les champs prohibés, la notion de différence de traitement, la notion de comparabilité, les différentes formes de discrimination (directe, indirecte, par association...).

12h40 -14h00 : déjeuner

14h00 – 17h30 :

La notion d'aménagement raisonnable (par Fabienne Jégu)

- ⇒ Qu'entend-t-on par « *obligation d'aménagement raisonnable* » ? Comment mobiliser l'obligation d'aménagement raisonnable pour caractériser la discrimination dans tous les domaines de la vie ?

Les recours contre les discriminations

- ⇒ Les différentes voies de recours contre les discriminations, la preuve de la discrimination, les modalités de saisine et d'intervention du Défenseur des droits (par Fabienne Jégu)
- ⇒ Présentation de la plateforme antidiscriminations.fr (par Louis Barda)